

La consommation de soins de médecins généralistes et spécialistes en ville s'élève respectivement à 10,5 et 13,9 milliards d'euros en 2021. Après une baisse en 2020 liée aux mesures de restriction sanitaire, ces dépenses de soins rebondissent en 2021 : elles progressent de 2,9 % pour les généralistes et de 8,8 % pour les spécialistes. En 2021, la consommation de soins de médecins généralistes retrouve son niveau de 2019, avant le début de la crise du Covid-19. Le nombre de médecins généralistes continue de diminuer, tandis que les effectifs de spécialistes poursuivent leur augmentation. Le taux de reste à charge des ménages pour les dépenses de médecins est en baisse depuis dix ans. Il est plus élevé pour les soins de spécialistes (11,0 % en 2021) que pour les soins de généralistes (9,0 %).

La consommation de soins de médecins généralistes et spécialistes rebondit en 2021

La consommation de soins de médecins généralistes rebondit en 2021 et retrouve son niveau atteint avant la crise sanitaire

La consommation de soins courants de médecins généralistes en ville¹ (en cabinets libéraux ou en dispensaires, hors cliniques privées, dans une acceptation large comprenant l'ensemble des rémunérations forfaitaires et des prises en charge de cotisations sociales par l'Assurance maladie) s'élève, en 2021, à 10,5 milliards d'euros, soit 4,6 % de la consommation de soins et de biens médicaux. Elle rebondit en 2021 : +2,9 % en valeur, après -2,7 % en 2020, en lien avec la chute d'activité lors du premier confinement (tableau 1). En 2020, la baisse des dépenses a été atténuée par le dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (DIPA). Hors DIPA, la chute d'activité aurait été plus prononcée : -4,2% en 2020.

L'activité des médecins généralistes retrouve en 2021 le niveau atteint en 2019, avant l'épidémie de Covid-19.

¹ En 2021, le périmètre des soins de médecins dans les comptes de la santé a été révisé (annexe 2). Les prises en charge de cotisations par l'Assurance maladie et le dispositif d'aide à la perte d'activité sont à présent inclus dans l'agrégat des soins courants infirmiers au sein de la CSBM.

Un fort rebond pour les médecins spécialistes

La consommation de soins de médecins spécialistes en ville (en cabinets libéraux ou en dispensaires, hors cliniques privées, dans son acceptation large) s'élève à 13,9 milliards d'euros en 2021, soit 6,1 % de la consommation de soins et de biens médicaux. Elle rebondit nettement en 2021 : +8,8 % en valeur, après -1,8 %. Si l'on exclut du calcul de l'agrégat les sommes reçues en 2020 au titre de la DIPA, le rebond intervient toutefois après une chute bien plus marquée (-5,5 % sans DIPA en 2020). Il reste que la consommation en soins de médecins spécialistes atteint en 2021 un niveau supérieur à celui de 2019.

En 2020, les prix des soins de médecins augmentent (respectivement +1,7 % pour les généralistes et +4,6 % pour les spécialistes) ; le DIPA étant considéré comme un pur effet prix. En 2021, le prix des soins de médecins recule avec la baisse des montants versés au titre de la DIPA. Auparavant, la dernière hausse tarifaire a eu lieu en 2017 pour les médecins généralistes (revalorisation du tarif de la consultation de 23 à 25 euros au 1^{er} mai 2017) et en 2018 pour les

À l'inverse, les dépenses de prévention (injection de vaccin contre le Covid-19) en sont exclues et comptabilisées dans le poste « Prévention » de la dépense courante de santé (DCSi). Ces dépenses sont présentées dans le tableau 4.

spécialistes. À compter de 2018 pour les généralistes, les prix ralentissent avec la fin de la montée en charge de la convention médicale.

Une structure de la dépense très différente entre médecins généralistes et spécialistes

Pour les médecins généralistes, les honoraires versés au titre de la consultation constituent 63,6 % des dépenses de soins en 2021, les contrats, forfaits et prises en charge de cotisations 22,2 %, les visites 7,7 % et les actes techniques 6,5 % (graphique 1). Depuis 2011, la part des consultations et des visites a reculé respectivement de 7 et 5 points au profit des contrats dont la part augmente de 12 points.

Alors que les consultations constituent la principale composante des dépenses pour les médecins généralistes, ce sont les actes techniques qui représentent la plus grande partie de la dépense de médecins spécialistes : ils représentent 65,7 % du total en 2021 contre 20,5 % pour

les consultations. La part des actes techniques n'a cessé d'augmenter depuis plus de dix ans (+3 points par rapport à 2011) au détriment des consultations.

La part des contrats et assimilés dans les dépenses de soins a nettement augmenté entre 2011 et 2021. Ces dépenses englobent la rémunération sur objectif de santé publique (ROSP), le forfait patientèle médecin traitant (FPMT) ainsi que les permanences de soins et autres contrats. Le montant des contrats et assimilés atteint 1,8 milliard d'euros en 2021 pour les médecins généralistes (soit 17,0 % du total) et 0,2 milliard d'euros pour les spécialistes (soit 1,4 %) pour lesquels ces contrats ne représentent encore qu'une faible part de leurs revenus.

Tableau 1 Consommation de soins de médecins généralistes et spécialistes en ville

En millions d'euros

a. Médecins généralistes

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soins courants	9 466	10 171	10 232	10 418	10 521	10 233	10 526
Honoraires	8 669	9 032	9 186	8 456	8 392	7 829	8 179
Contrats et assimilés ¹	285	520	482	1 395	1 543	1 670	1 789
Prise en charge des cotisations	512	619	565	566	586	582	550
DIPA ²						152	8
Évolution (en %)	4,9	2,6	0,6	1,8	1,0	-2,7	2,9
Prix (en %)	2,1	0,2	4,9	2,9	0,0	1,7	-1,2
Volume (en %)	2,8	2,3	-4,1	-1,0	1,0	-4,4	4,1

b. Médecins spécialistes

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soins courants	10 783	12 006	12 339	12 591	12 995	12 755	13 878
Honoraires	10 072	11 310	11 688	11 930	12 265	11 525	13 020
Contrats et assimilés ¹	181	45	46	69	107	147	195
Prise en charge des cotisations	531	651	606	592	623	610	614
DIPA ²						473	48
Évolution (en %)	3,2	2,5	2,8	2,0	3,2	-1,8	8,8
Prix (en %)	2,1	0,4	1,4	1,9	1,0	4,6	-2,2
Volume (en %)	1,1	2,0	1,3	0,1	2,2	-6,2	11,2

1. Ce poste comprend les rémunérations liées aux contrats, les dépenses forfaitaires, les aides liées à la télétransmission ainsi que forfait patientèle médecin traitant (FPMT).

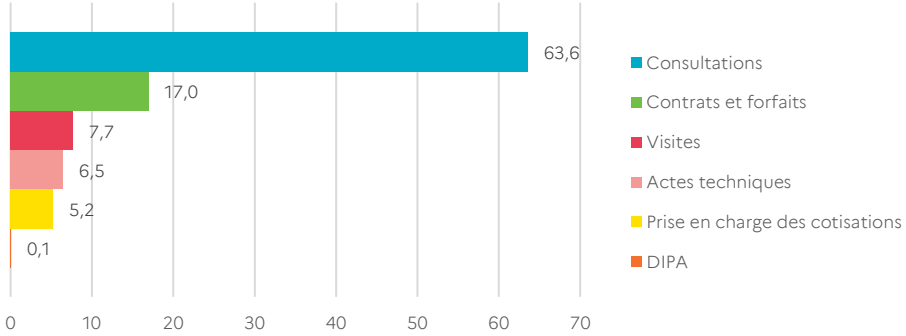
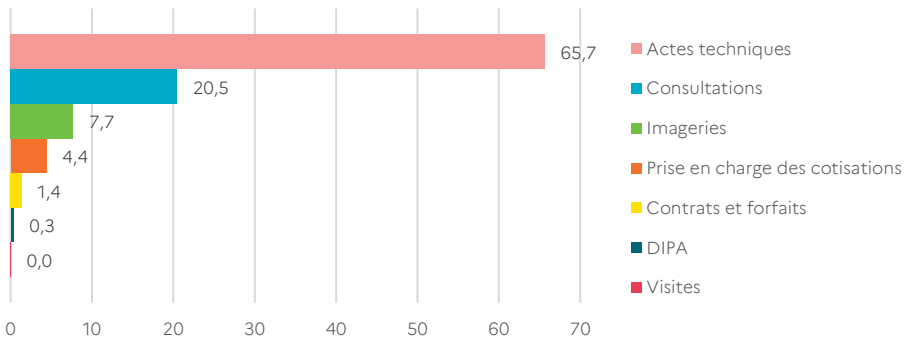
2. Dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (fiche 2).

Lecture > En 2021, la consommation de soins de médecins spécialistes en ville s'élève à 13,9 milliards d'euros, dont 0,2 milliard d'euros de contrats et assimilés versés par la Sécurité sociale et 0,6 milliard d'euros de prises en charge des cotisations sociales par l'Assurance maladie.

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour l'indice des prix à la consommation.

Graphique 1 Structure de la dépense de soins des médecins en 2021

En %

a. Médecins généralistes**b. Médecins spécialistes**

Sources > DREES, comptes de la santé.

Les dépassements d'honoraires de nouveau en repli chez les généralistes

Les dépassements ne représentent qu'une faible part des honoraires des médecins généralistes libéraux (1,7 % en 2021) (*graphique 3*). Ils sont en repli depuis plusieurs années sous l'effet du durcissement des conditions d'accès au secteur 2 pour les nouveaux médecins généralistes. De fait, le nombre d'omnipraticiens pratiquant des dépassements diminue tendanciellement (-14,0 % par an en moyenne entre 2011 et 2021¹).

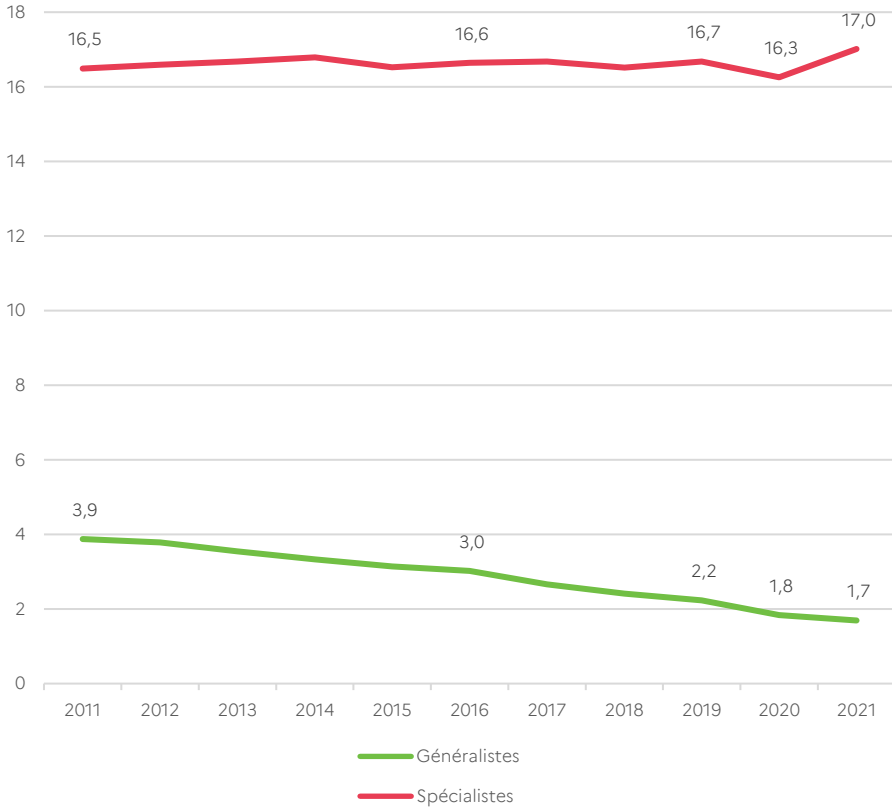
À l'inverse, les dépassements d'honoraires continuent de représenter une part conséquente des honoraires des médecins spécialistes libéraux, 17,0 % en 2021 (+0,7 point par rapport à 2020, après -0,4 point entre 2019 et 2020). Depuis 2011, le nombre de médecins spécialistes pratiquant des dépassements ne cesse de croître (+0,9 % par an en moyenne entre 2011 et 2021 d'après les données de l'Assurance maladie).

¹ Le champ retenu recouvre les actifs à part entière. Ce champ ne comprend pas : les médecins installés en cours d'année, les médecins encore en activité

après 65 ans, les médecins qui exercent à l'hôpital à temps plein et les médecins non conventionnés.

Graphique 3 Part des dépassements dans la consommation des médecins

En %



Lecture > En 2021, les dépassements représentent 17,0 % de la consommation de soins des spécialistes libéraux.
 Source > DREES, comptes de la santé.

En 2021, l'effectif des médecins progresse légèrement

Au 1^{er} janvier 2021, 228 000 médecins exercent en France, dont 44 % sont généralistes et 56 % spécialistes. La part des généralistes diminue de 0,4 point par rapport à 2020.

Une baisse du nombre de médecins généralistes principalement portée par les libéraux

Les effectifs de médecins généralistes baissent de nouveau en 2021 (-0,7 % par rapport à 2020) [tableau 2]. Cette réduction concerne les médecins libéraux (-1,1 % par rapport à 2020), qui représentent les deux tiers de la profession, mais

aussi les salariés hospitaliers. Seuls les effectifs des autres salariés, principalement des médecins exerçant en centre de santé, progressent en 2021, de 0,9 %.

Les médecins spécialistes sont de plus en plus nombreux et de plus en plus salariés

Les effectifs de médecins spécialistes augmentent de nouveau en 2021 (+1,1 %). Entre 2012 et 2021, leur nombre a progressé de 1,2 % par an en moyenne. En 2021, l'augmentation du nombre de médecins spécialistes est surtout portée par les médecins salariés et en particulier par les médecins hospitaliers (+1,9 %).

Tableau 2 Effectifs de médecins par mode conventionnel**a. Médecins généralistes**

	2012	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020 (en %)	Structure 2021 (en %)
Ensemble	101 435	101 799	101 755	101 939	101 381	101 355	100 621	-0,7	100
Salariés hospitaliers	16 963	18 253	18 605	18 982	19 152	19 172	19 030	-0,7	18,9
Libéraux et mixtes	68 922	68 016	67 608	67 426	66 771	66 634	65 898	-1,1	65,5
Autres salariés	15 550	15 530	15 542	15 531	15 458	15 549	15 693	0,9	15,6

b. Médecins spécialistes

	2012	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020 (en %)	Structure 2021 (en %)
Ensemble	114 495	120 654	121 984	123 107	123 683	125 943	127 325	1,1	100
Salariés hospitaliers	43 854	48 438	49 555	50 509	50 807	51 632	52 590	1,9	52,3
Libéraux et mixtes	59 667	60 816	60 968	60 863	60 869	61 968	62 000	0,1	61,6
Autres salariés	10 974	11 400	11 461	11 735	12 007	12 343	12 735	3,2	12,7

Lecture > Au 1^{er} janvier 2021, il y a 127 325 médecins spécialistes en France, dont 62 000 médecins libéraux et 52 590 médecins salariés hospitaliers.

Sources > DREES, RPPS 2012-2021, calculs DREES.

Les ménages financent une part plus élevée des soins de spécialistes que des soins de généralistes

Pour la consommation de soins des médecins généralistes, la Sécurité sociale assure en 2021 79,2 % de la dépense (tableau 3), l'État (AME, prise en charge des dépenses des anciens combattants) 0,3 %¹, et les organismes complémentaires 11,6 %. Les ménages prennent en charge les 9,0 % restants, soit 0,9 milliard d'euros en 2021. Cette part baisse de 0,4 point rapport à 2020.

Sur une période plus longue, entre 2011 et 2021, la part financée directement par les ménages a baissé de 0,7 point.

La consommation de soins des médecins spécialistes est prise en charge à hauteur de 69,0 % par la Sécurité sociale, 0,3 % par l'État et 19,7 % par les organismes complémentaires. Après avoir atteint un point bas en 2020 à 9,8 %, la part des ménages dans le financement augmente en 2021, pour s'établir à 11,0 %.

Ainsi, les ménages financent une part plus élevée des soins de médecins spécialistes (11,0 %) que pour les médecins généralistes (9,0 %).

Comme pour les généralistes, le reste à charge des ménages pour les spécialistes a baissé entre 2011 et 2021 (-1,3 point).

¹ En application de la loi de financement pour 2021, les dépenses du fonds CSS sont à présent intégrées à celles de la CNAM et ne sont plus financées par l'État (annexe 2). La part prise en charge par l'Assurance maladie augmente en conséquence en 2021

au détriment de celle de l'État (qui passe de 2,3 % en 2020 à 0,3 % en 2021 pour les généralistes et de 0,9 % en 2020 à 0,3 % pour les spécialistes).

Tableau 3 Répartition des dépenses des médecins par type de financeur en 2021

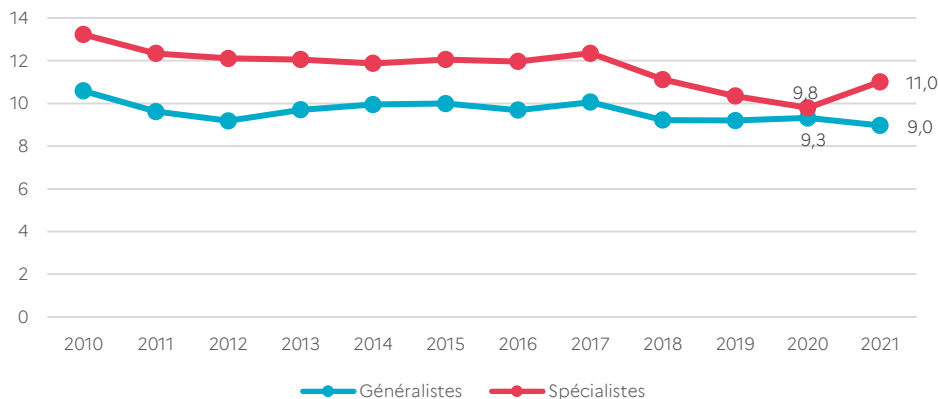
En milliards d'euros

En 2021	Généralistes		Spécialistes	
	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	8,3	79,2	9,6	69,0
État	0,0	0,3	0,0	0,3
Organismes complémentaires	1,2	11,6	2,7	19,7
Ménages	0,9	9,0	1,5	11,0
Ensemble	10,5	100,0	13,9	100,0

Source > DREES, comptes de la santé

Graphique 4 Évolution de la part du RAC des ménages entre 2011 et 2021

Part en %



Source > DREES, comptes de la santé.

Les dépenses d'injections du vaccin contre le Covid-19 se sont élevées à 0,5 milliard d'euros en 2021 pour les médecins

Les dépenses de prévention prodigués par les médecins au titre des injections de vaccins¹ contre la Covid-19 s'élèvent à 530 millions d'euros (tableau 4). La très grande majorité de cette dépense a été effectuée par les généralistes. 43 % des injections de vaccin réalisées par les généralistes ont été effectuées en centre de vaccination et le reste au sein de cabinets médicaux. Pour les spécialistes, la

majorité a été effectuée en centre de vaccination.

Les vaccinations ont été intégralement prises en charge par l'Assurance maladie. Les dépenses de prévention des médecins au titre de la vaccination complètent le champ de la consommation de soins retracée au sein du tableau 1.

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre le Covid-19, deux modes de rémunération des médecins et des infirmiers ont été mis en place : la rémunération forfaitaire à la vacation et la rémunération à l'acte. ■

¹ Les dépenses de prévention ne font pas partie de la CSBM. On ne retient ici que l'acte de vaccination, pas le vaccin en lui-même.

Tableau 4 Les dépenses de prévention des médecins en 2021*En millions d'euros*

	2021
Prévention	534
Injection de vaccin contre le Covid-19 par des généralistes	514
Dont injection en centre de vaccination	222
Dont injection à l'acte	292
Injection de vaccin contre le Covid-19 par des spécialistes	20
Dont injection en centre de vaccination	17
Dont injection à l'acte	4

Note > Les injections de vaccins contre le Covid-19 par les généralistes représentent 514 millions d'euros en 2021.
Sources > DREES, comptes de la santé.